

## ATTESTATION DE PARUTION

*Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Médialex peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification de vos données saisies (modification de date de parution, de journal en cas d'habilitation partielle mal renseignée, de périodicité du journal...).*

De la part de : **Vanessa Ruault**  
Identifiant annonce : **20967906 / Zone 20**  
Numéro d'ordre : **7269419001**

Rennes,  
Le 20/10/2021

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Président, Patrick LELIEVRE, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

**PREFECTURE CHARENTE-MARITIME MARITIME / DRCTE / BAE**

le texte d'annonce légale ci-dessous :

### PREFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

#### AVIS D ENQUETE PUBLIQUE PROJET D'EXTENSION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE LA BAIE ET DU MARAIS D'YVES

Il sera procédé du mardi 16 novembre 2021 au jeudi 16 décembre 2021, soit durant 31 jours, à une enquête publique préalable au projet d'extension de la réserve naturelle nationale du Marais et de la Baie d'Yves sur les communes d'Yves et de Fouras. Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine, Service Patrimoine Naturel (DREAL), 15, rue Arthur Ranc, CS 60539, 86020 Poitiers cedex.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique publications, sous rubrique consultations du public).

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr) Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Yves, siège de l'enquête. Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique au bureau de l'environnement de la préfecture, 38 rue Réaumur, à La Rochelle, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête public sera déposé en mairies d' Yves et de Fouras où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- en mairie d'Yves, siège de l'enquête :

le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 8 heures 30 à 12 heures, et de 13 heures 30 à 16 heures 30, le mercredi

de 8 heures 30 à 12 heures, et de 13 heures à 15 heures.

- en mairie de Fouras : du lundi au vendredi de 8 heures 15 à 12 heures, et de 13 heures 30 à 17 heures 30.

En ces lieux, un registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Président de la commission d'enquête sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations. Ces observations pourront également être adressées par écrit à la Mairie d'Yves, « Le Marouillet », place du 6ème Régiment d'Infanterie, 17340 Yves, siège de l'enquête, à l'attention de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Jean-Pierre BORDRON a été désigné en qualité de Président de la commission d'enquête, Madame Sylvie DANDONNEAU et Monsieur Gérard PARVERY en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites :

- en mairie d'Yves dans les conditions suivantes :

Date permanences et Horaires

mardi 16 novembre 2021 : 9h00 à 12h00

mardi 30 novembre 2021 : 13h30 à 16h30

lundi 6 décembre 2021 : 9h00 à 12h00

jeudi 16 décembre 2021 : 13h30 à 16h30.

- en mairie de Fouras dans les conditions suivantes :

Date permanences et Horaires

lundi 22 novembre 2021 : 14h00 à 17h00

mercredi 1er décembre 2021 : 9h00 à 12h00

vendredi 10 décembre 2021 : 9h00 à 12h00

jeudi 16 décembre 2021 : 14h30 à 17h30

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec la commission d'enquête.

Les propriétaires intéressés et les titulaires de droits réels peuvent faire connaître leur opposition ou leur consentement au classement, soit par une mention consignée sur le registre d'enquête, soit par lettre adressée à la commission d'enquête dans le délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête. Monsieur le Président de la commission d'enquête remettra ses rapports et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement. À l'issue des consultations, le dossier comprenant les pièces relatives à l'enquête publique, les avis formulés et les consentements et oppositions recueillis est adressé, avec son avis, par Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime à Madame la Ministre de la transition écologique. En cas d'avis favorable, l'extension de la réserve naturelle nationale du marais et de la baie d'Yves sera prononcée par décret. Les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairies d'Yves et de Fouras pendant un an et pourront être obtenues sur simple


demande adressée à Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime.

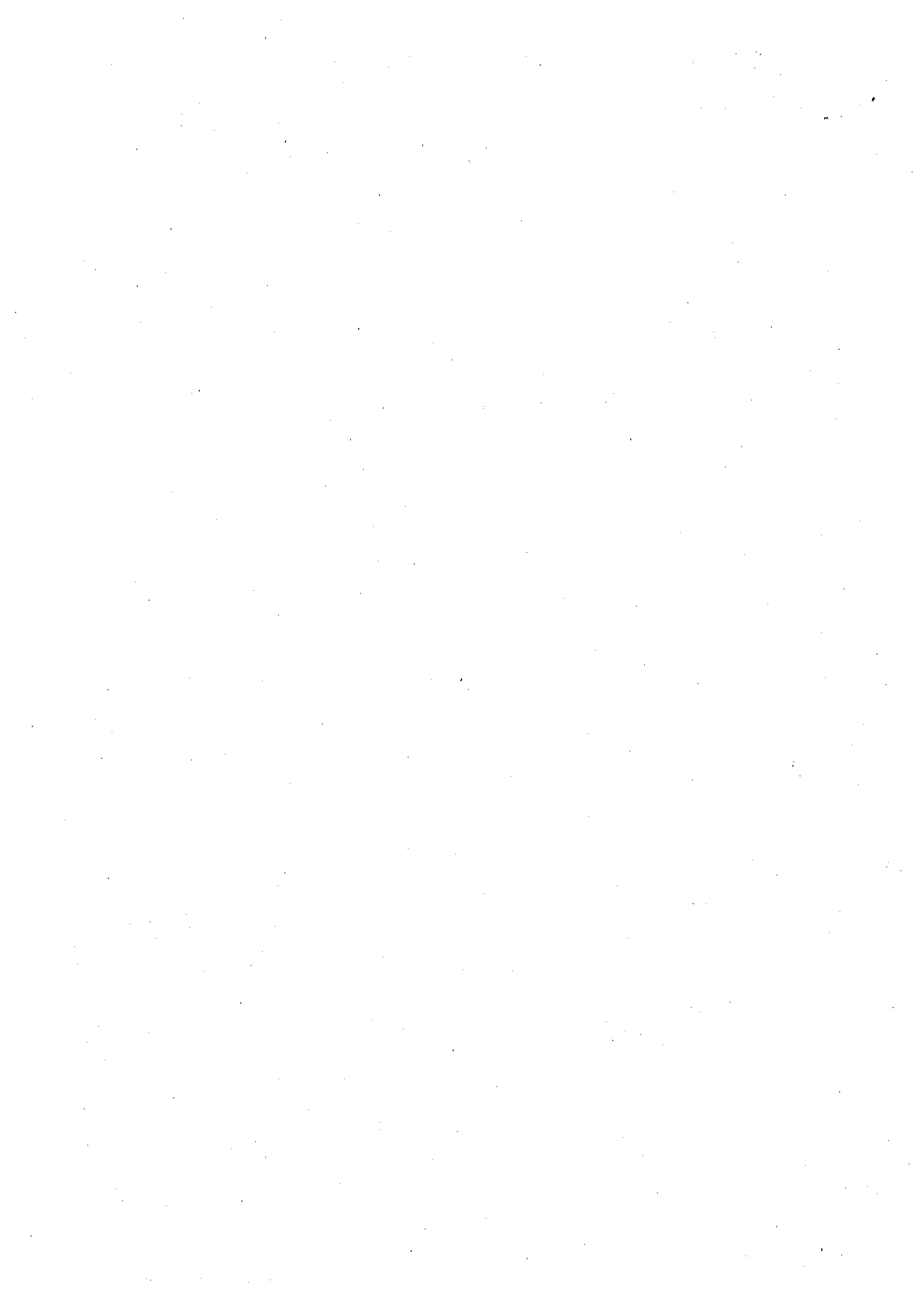
*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Cette annonce paraîtra :**

Date	Support	Département
Le 29 octobre 2021	Sud-ouest (support papier)	17 - CHARENTE MARITIME
Le 29 octobre 2021	Le Littoral (support papier)	17 - CHARENTE MARITIME

Patrick LELIEVRE  
Président de Médialex





# Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

## Avis administratifs et judiciaires

### Enquêtes publiques

**Commune de Saint-Germain-de-Lusignan**

**St Germain de Lusignan**

**ENQUÊTE PUBLIQUE**  
Relative à l'adaptation de son plan local d'urbanisme approuvé le 12 mai 2016 et modifié le 7 janvier 2021 et au déplacement d'un chemin de l'aérodrome

Par arrêté n° EP20210928\_01 du 28 septembre 2021, le maire de Saint-Germain-de-Lusignan a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur :

- a) la modification n° 2 du PLU qui concerne :
  - La modification du règlement écrit des articles UG5, UG6, UG5, UG6, UG5 et UG6 des zones liées à l'aérodrome de Jonzac-Neuilles.
  - Le déclassement de la zone 2AUg et la réduction d'une partie de la zone 1AUg liées à l'aérodrome de Jonzac-Neuilles en zone agricole A.
  - La réduction de la zone 2AUa située au lieu dit Chez Les Roux et sa reconversion en zone UB ;
- b) la révision alléguée n° 1 du PLU qui porte sur l'extension du secteur 1AUg en vue de l'aménagement d'une zone d'activités aéronautiques liée à l'aérodrome de Jonzac-Neuilles.
- c) le projet de déplacement du chemin situé dans la zone d'activité de l'aérodrome.

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint-Germain-de-Lusignan du lundi 25 octobre au vendredi 29 novembre 2021 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

M. Alain ORINGRAS, commissaire enquêteur, recevra en mairie de 14 h à 17 heures :

- Lundi 25 octobre - Vendredi 5 novembre - Mardi 16 novembre - Vendredi 26 novembre

Les dossiers soumis à enquête publique conjointe seront consultables en mairie et sur le site Internet de la commune à l'adresse : [www.sglusignan.fr](http://www.sglusignan.fr)

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur aux adresses suivantes :

- Par voie postale : Mairie 1, place de la Mairie 17500 Saint-Germain-de-Lusignan
- Ou par courriel : [mairie@sglusignan.fr](mailto:mairie@sglusignan.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

*Le maire, Claude MARTIAL*

**Préfecture de la Charente-Maritime**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
Commune de Le Gua

Il sera procédé, du lundi 8 novembre 2021 au mercredi 24 novembre 2021 inclus, soit une durée de 17 jours, dans la commune de Le Gua, à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de réalisation de la zone d'aménagement concerté dite « Le Champlain » sur la commune de Le Gua, une enquête parcellaire conjointe.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Mairie de Le Gua, 28, rue Saint-Laurent, 17600 Le Gua - 05 46 22 80 08 - [mairie@le-gua.com](mailto:mairie@le-gua.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site Internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)) rubrique Publications/Consultations du public. Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38, rue Réaumur, 17000 La Rochelle, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement - 05 46 27 43 00.

M. Dominique BERTIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Durant toute l'enquête, le dossier d'enquête publique sera déposé en mairie de Le Gua et les observations pourront être recueillies sur le registre dédié à la déclaration d'utilité publique coté et paraphé par le commissaire enquêteur et ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Dans les mêmes délais, les observations sur les limites des biens à exproprier seront consignées par les intéressés sur le registre d'enquête parcellaire ou adressées par correspondance, à la mairie de Le Gua, 28, rue Saint-Laurent, 17600 Le Gua, qui les joindra au registre d'enquête parcellaire. Elles seront tenues à la disposition du public en mairie pendant toute la durée de l'enquête. Les observations des intéressés pourront également être adressées par message à l'adresse suivante : [prel-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:prel-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr) ; ces dernières seront consultables sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie de Le Gua.

Le commissaire enquêteur siègera en mairie de Le Gua dans les conditions suivantes :

- lundi 8 novembre 2021 de 9 h à 12 h ;
- lundi 15 novembre 2021 de 14 h à 17 h ;
- mercredi 24 novembre 2021 de 9 h à 12 h.

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur remettra ses rapports et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête. Copie des rapports et conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), et en mairie de Le Gua pendant un délai d'un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au préfet.

Les personnes intéressées, autres que le propriétaire, l'usufruitier, le fermier, le locataire, ceux qui ont des droits d'implantation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'enquêteur dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront déclarées de tous droits à l'indemnité (articles L311-1 à L311-3 et R311-1 à R311-3 du Code de l'expropriation).

## Annonces légales

### Vie des sociétés

**Société coopérative agricole OCEALIA**  
51, rue Pierre-Loti, ZA Monplaisir Sud  
16100 Cognac  
N° agrément : 11 173  
N° RCS Angoulême 775 715 592

### AVIS DE CONVOCATION AUX ADHERENTS Complément

**Assemblée générale ordinaire du 9 décembre 2021:**  
L'Assemblée générale du 9 décembre 2021 décide de :  
- nommer la société PKF ARSILON commissaire aux comptes ayant son siège social à Paris (75009), 47, rue de Liège, en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 ;  
- renouveler le mandat de la SAS MALEVAUT SAUD, commissaire aux comptes titulaire pour un mandat de six exercices soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des associés à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022.

**Assemblée générale extraordinaire le 9 décembre 2021 :**  
- mise à jour des statuts ;  
- pouvoirs

*Le président, Philippe DELUSSET*

## Plan Local d'Urbanisme

**Ville de Rochefort**

**APPROBATION DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV) DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE**

En vertu des dispositions des articles R313-16 et R153-20 à 153-22 du code de l'urbanisme, est porté à connaissance du public que par arrêté du 21 octobre 2021, M. le Préfet de la Charente-Maritime a approuvé le projet de PSMV qui, au sein de son périmètre, se substitue au Plan local d'urbanisme.

L'arrêté portant approbation du PSMV du Site Patrimonial Remarquable est affiché en mairie.

L'ensemble du dossier composé d'un rapport de présentation, d'un règlement constitué d'un document réglementaire et de documents graphiques, d'orientations d'aménagement et de programmation et enfin d'engagements, est tenu à la disposition du public en mairie de Rochefort, service de l'urbanisme aux heures d'ouverture dudit service et par ailleurs consultable sur le site Internet de la ville de Rochefort : [www.ville-rochefort.fr](http://www.ville-rochefort.fr)

*Le Maire*

**Préfecture de la Charente-Maritime**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
Projet d'extension de la Réserve naturelle nationale de la baie et du marais d'Yves

Il sera procédé du mardi 16 novembre 2021 au jeudi 16 décembre 2021, soit durant 31 jours, à une enquête publique préalable au projet d'extension de la Réserve naturelle nationale du marais et de la baie d'Yves, sur les communes d'Yves et de Fouras.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine, service patrimoine naturel (DREAL), 15, rue Arthur-Ranc, CS 80539, 86020 Poitiers Cedex.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)) rubrique « Publications », sous-rubrique « Consultations du public ».

Les observations pourront être adressées par message à l'adresse suivante : [prel-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:prel-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr) Elles seront consultables sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Yves, siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique au bureau de l'environnement de la préfecture, 38, rue Réaumur, à La Rochelle, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera déposé en mairies d'Yves et de Fouras où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- en mairie d'Yves : le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, et de 13 h 30 à 16 h 30, le mercredi de 8 h 30 à 12 h, et de 13 h à 15 heures ;
- en mairie de Fouras : du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

En ces lieux, un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le président de la commission d'enquête sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations. Ces observations pourront également être adressées par écrit à la mairie d'Yves, Le Marouillet, place du 6<sup>e</sup> Régiment d'infanterie, 17340 Yves, siège de l'enquête, à l'attention de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

M. Jean-Pierre BORDRON a été désigné en qualité de président de la commission d'enquête, M<sup>me</sup> Sylvie DANDONNEAU et M. Gérard PARVERY en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête. La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites :

- en mairie d'Yves dans les conditions suivantes : date permanences et horaires ; le mardi 16 novembre 2021 de 9 h à 12 h, le mardi 30 novembre 2021 de 13 h 30 à 16 h 30, le lundi 6 décembre 2021 de 9 h à 12 h, le jeudi 16 décembre 2021 de 13 h 30 à 16 h 30.
- en mairie de Fouras dans les conditions suivantes : date permanences et horaires lundi 22 novembre 2021 de 14 h à 17 h, le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021 de 9 h à 12 h, le vendredi 10 décembre 2021 de 9 h à 12 h, le jeudi 16 décembre 2021 de 14 h 30 à 17 h 30.

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec la commission d'enquête. Les propriétaires intéressés et les titulaires de droits réels peuvent faire connaître leur opposition ou leur consentement au classement, soit par une mention consignée sur le registre d'enquête, soit par lettre adressée à la commission d'enquête dans le délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête.

M. le Président de la commission d'enquête remettra ses rapports et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L123-15 du Code de l'environnement.

À l'issue des consultations, le dossier comprenant les pièces relatives à l'enquête publique, les avis formulés et les consentements et oppositions recueillies est adressé, avec son avis, par monsieur le préfet de la Charente-Maritime à madame la ministre de la transition écologique. En cas d'avis favorable, l'extension de la réserve naturelle nationale du marais et de la baie d'Yves sera prononcée par décret. Les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairies d'Yves et de Fouras pendant un an et pourront être obtenues sur simple demande adressée à M. le préfet de la Charente-Maritime.

**Sud Ouest immobilier**

Les meilleures offres de location chaque mardi dans votre journal et sur [www.sudouest-imm.com](http://www.sudouest-imm.com)

En partenariat avec **bien'ici**

**SUD OUEST**

**Sud Ouest emploi**

Un bon recrutement ça ne s'improvise pas

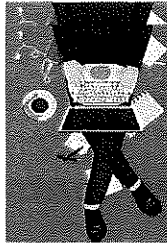
CONSEIL PERSONNALISÉ | EXPERTISE  
PROXIMITÉ | DIFFUSION CIBLÉE | RÉACTIVITÉ

[soemploi@sudouest.fr](mailto:soemploi@sudouest.fr) - 05 35 31 27 42

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest

**SUD OUEST**





## PUBLIEZ VOTRE ANNONCE LÉGALE

sur notre site [www.le-littoral.com](http://www.le-littoral.com)  
ou par mail à [annonces.legales@le-littoral.com](mailto:annonces.legales@le-littoral.com)

### PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### PROJET D'EXTENSION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE LA BAIE ET DU MARAIS D'YVES

Il sera procédé du mardi 16 novembre 2021 au jeudi 18 décembre 2021, soit durant 31 jours, à une enquête publique préalable au projet d'extension de la réserve naturelle nationale du Marais et de la Baie d'Yves sur les communes d'Yves et de Fouras. Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine, Service Patrimoine Naturel (DREAL), 15 rue Arthur Ranc, CS 60539, 86020 Poitiers cedex.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)) - rubrique publications, sous rubrique consultations du public.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-envir-pre17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pre17@charente-maritime.gouv.fr) - Elles seront consultables sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Yves, siège de l'enquête. Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique au bureau de l'environnement de la préfecture, 38 rue Réaumur, à La Rochelle, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête public sera déposé en mairies d'Yves et de Fouras où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

en mairie d'Yves, siège de l'enquête : le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h,

en mairie de Fouras : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h30.

En ces lieux, un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Président de la commission d'enquête sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations. Ces observations pourront également être adressées par écrit à la Mairie d'Yves, «Le Marouillet», place du 6ème Régiment d'Infanterie, 17340 Yves, siège de l'enquête, à l'attention de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Jean-Pierre BORDRON a été désigné en qualité de Président de la commission d'enquête, Madame Sylvie DANDONNEAU et Monsieur Gérard PARVERY en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites :

- en mairie d'Yves dans les conditions suivantes : dates des permanences et horaires :

mardi 16 novembre 2021 : 9h à 12h,  
mardi 30 novembre 2021 : 13h30 à 16h30,

lundi 6 décembre 2021 : 9h à 12h,  
jeudi 16 décembre 2021 : 13h30 à 16h30.

- en mairie de Fouras dans les conditions suivantes : dates des permanences et horaires :

lundi 22 novembre 2021 : 14h à 17h,

mercredi 1er décembre 2021 : 9h à 12h,

vendredi 10 décembre 2021 : 9h à 12h,  
jeudi 16 décembre 2021 : 14h30 à 17h30.

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront

être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec la commission d'enquête.

Les propriétaires intéressés et les titulaires de droits réels peuvent faire connaître leur opposition ou leur consentement au classement, soit par une mention consignée sur le registre d'enquête, soit par lettre adressée à la commission d'enquête dans le délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête. Monsieur le Président de la commission d'enquête remettra ses rapports et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-16 du code de l'environnement.

À l'issue des consultations, le dossier comprenant les pièces relatives à l'enquête publique, les avis formulés et les consentements et oppositions recueillis est adressé, avec son avis, par Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime à Madame la Ministre de la transition écologique. En cas d'avis favorable, l'extension de la réserve naturelle nationale du marais et de la baie d'Yves sera prononcée par décret. Les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairies d'Yves et de Fouras pendant un an et pourront être obtenues sur simple demande adressée à Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime.

### PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### COMMUNE DE LE GUA

Il sera procédé du lundi 8 novembre 2021 au mercredi 24 novembre 2021 inclus, soit une durée de 17 jours, dans la commune de Le Gua à :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté dite «Le Champlain» sur la commune de Le Gua,

- une enquête parcellaire conjointe.

Des informations sur ce projet d'ouvrage à l'adresse suivante : Mairie de Le Gua, 28 rue Saint-Laurent, 17600 LE GUA, 05 48 22 80 08, [mairie@legua.com](mailto:mairie@legua.com) - Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site Internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)) - rubrique publications/consultations du public. Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur, 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement - 05 48 27 43 00.

Monsieur Dominique BERTIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Durant toute l'enquête, le dossier d'enquête publique sera déposé en mairie de Le Gua et les observations pourront être recueillies sur le registre dédié à la déclaration d'utilité publique coté et paraphé par le commissaire enquêteur et ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Dans les mêmes délais, les observations sur les limites des biens à exproprier seront consignées par les intéressés sur le registre d'enquête parcellaire ou adressées par correspondance, à la mairie de Le Gua, 28 rue Saint-Laurent, 17600 LE GUA, qui les joindra au registre d'enquête parcellaire. Elles seront tenues à la disposition du public en mairie pendant toute la durée de l'enquête. Les observations des intéressés pourront également être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-envir-pre17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pre17@charente-maritime.gouv.fr) - Ces derniers seront consultables sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie de Le Gua.

Le commissaire enquêteur siègera en mairie de Le Gua dans les conditions suivantes :

- lundi 8 novembre 2021 : 9h à 12h,  
- lundi 15 novembre 2021 : 14h à 17h,

- mercredi 24 novembre 2021 : 9h à 12h.

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur remettra ses rapports et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête. Copie des rapports et conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), et en mairie de Le Gua pendant un délai d'un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

Les personnes intéressées, autres que le propriétaire, l'utilisateur, le fermier, le locataire, ceux qui ont des droits d'amplythèse ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'expropriation dans un délai d'un mois, à défaut de quel elles seront déchues de tous droits à l'indemnité (articles L311-1 à L311-3 et R311-1 à R311-3 du code de l'expropriation).

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04/10/2021, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

#### Dénomination sociale :

SCI GWADAS

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion, location, la mise à disposition à titre gratuit profit d'un associé ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers

Siège social : 11 Rue des Perdrix, 17670 SAINT-AUGUSTIN

Capital : 100 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LA ROCHELLE

Co-gérance : Monsieur MIKELBRENCIS MARTIAL, demeurant 9 rue des Perdrix, 17670 SAINT-AUGUSTIN et Madame MIKELBRENCIS INGRID, demeurant 9 rue des Perdrix, 17670 SAINT-AUGUSTIN

Clause d'agrément : Toute cession de parts entre associés doit être constatée par un acte notarié et sous seings privés. Cession soumise à agrément dans les autres cas.

MIKELBRENCIS Martial.

SARL DUSEK ALAIN  
Capital de 2.000 €  
29 bis Impasse Gambetta  
17560 BOURCEFRANC-LE-CHAPUS  
RCS LA ROCHELLE 792201147

Aux termes d'un acte reçu par Me Catherine OGIER-LAGOUANELLE, Notaire à MARENNES (17320), le 26 octobre 2021, il a été décidé :

- la démission de Mr Alain DUSEK de sa qualité de gérant et la nomination de Mr Benjamin DUSEK, demeurant à LA TREMBLADE (17190), 18 boulevard Joffre en sa qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée à compter du 26 octobre 2021.

Le changement de dénomination de la société à compter du 26 octobre 2021 :

- Ancienne dénomination :

SARL DUSEK ALAIN

Nouvelle dénomination :

SARL DUSEK

Les articles 3 et 31 seront modifiés en conséquence. Les modifications statutaires seront publiées au RCS de LA ROCHELLE.

Pour avis,  
Le Notaire.

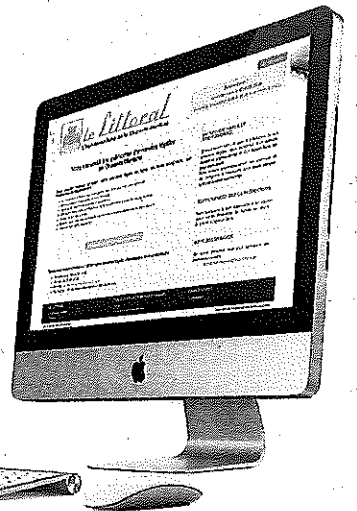
[annonces.legales@le-littoral.com](mailto:annonces.legales@le-littoral.com)

## ANNONCES LÉGALES

Ne perdez plus de temps  
pour vos démarches !

Publiez en quelques clics  
votre annonce légale sur notre site  
[www.le-littoral.com](http://www.le-littoral.com)

- ✓ Formulaire pour vous guider dans la création de votre annonce
- ✓ Paiement en ligne sécurisé au tarif en vigueur dans le département
- ✓ Réception immédiate de votre attestation de parution
- ✓ Publication dans votre hebdomadaire *Le Littoral de la Charente-Maritime*
- ✓ Fiabilité et expertise assurées par la relecture de votre annonce par notre service dédié







## ATTESTATION DE PARUTION

*Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Médialex peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification de vos données saisies (modification de date de parution, de journal en cas d'habilitation partielle mal renseignée, de périodicité du journal ...).*

De la part de : Elodie Perroteau  
Identifiant annonce : 20967942 / Zone 20  
Numéro d'ordre : 7269453201

Rennes,  
Le 20/10/2021

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Président, Patrick LELIEVRE, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

**PREFECTURE CHARENTE-MARITIME MARITIME / DRCTE / BAE**

le texte d'annonce légale ci-dessous :

*PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME*

-----

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PROJET D'EXTENSION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE LA BAIE ET DU MARAIS D'YVES

Il sera procédé du mardi 16 novembre 2021 au jeudi 16 décembre 2021, soit durant 31 jours, à une enquête publique préalable au projet d'extension de la réserve naturelle nationale du Marais et de la Baie d'Yves sur les communes d'Yves et de Fouras. Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine,

Service Patrimoine Naturel (DREAL), 15, rue Arthur Ranc, CS 60539, 86020 Poitiers cedex. Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr) Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Yves, siège de l'enquête. Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique au bureau de l'environnement de la préfecture, 38 rue Réaumur, à La Rochelle, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête public sera déposé en mairies d' Yves et de Fouras où il pourra

être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- en mairie d'Yves , siège de l'enquête :

le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 8 heures 30 à 12 heures, et de 13 heures 30 à 16 heures 30, le mercredi de 8 heures 30 à 12 heures, et de 13 heures à 15 heures.

- en mairie de Fouras : du lundi au vendredi de 8 heures 15 à 12 heures, et de 13 heures 30 à 17 heures 30.

En ces lieux, un registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Président de la commission d'enquête sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Ces observations pourront également être adressées par écrit à la Mairie d'Yves, « Le Marouillet », place du 6ème Régiment d'Infanterie, 17340 Yves, siège de l'enquête, à l'attention de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Jean-Pierre BORDRON a été désigné en qualité de Président de la commission d'enquête, Madame Sylvie DANDONNEAU et Monsieur Gérard PARVERY en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites :

- en mairie d'Yves dans les conditions suivantes :

Date permanences et Horaires

mardi 16 novembre 2021 : 9h00 à 12h00

mardi 30 novembre 2021 : 13h30 à 16h30

lundi 6 décembre 2021 : 9h00 à 12h00

jeudi 16 décembre 2021 : 13h30 à 16h30

- en mairie de Fouras dans les conditions suivantes :

Date permanences et Horaires

lundi 22 novembre 2021 : 14h00 à 17h00

mercredi 1er décembre 2021 : 9h00 à 12h00

vendredi 10 décembre 2021 : 9h00 à 12h00

jeudi 16 décembre 2021 : 14h30 à 17h30

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec la commission d'enquête.

Les propriétaires intéressés et les titulaires de droits réels peuvent faire connaître leur opposition ou leur consentement au classement, soit par une mention consignée sur le registre d'enquête, soit par lettre adressée à la commission d'enquête dans le délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête.

Monsieur le Président de la commission d'enquête remettra ses rapports et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

À l'issue des consultations, le dossier comprenant les pièces relatives à l'enquête publique, les avis formulés et les consentements et oppositions recueillis est adressé, avec son avis, par Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime à Madame la Ministre de la transition écologique. En cas d'avis favorable, l'extension de la réserve

naturelle nationale du marais et de la baie d'Yves sera prononcée par décret. Les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime

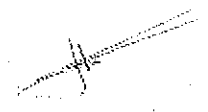
(bureau de l'environnement) et en mairies d'Yves et de Fouras pendant un an et pourront être obtenues sur simple demande adressée à Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Cette annonce paraîtra :**

Date	Support	Département
Le 19 novembre 2021	Le Littoral (support papier)	17 - CHARENTE MARITIME
Le 19 novembre 2021	Sud-ouest (support papier)	17 - CHARENTE MARITIME

Patrick LELIEVRE  
Président de Médialex





# Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

## Annonces légales

### Vies des sociétés

**SOLO**  
Société civile immobilière  
au capital de 160 500 euros  
Siège social :  
33, avenue Rhin-et-Danube  
17300 Rochefort  
Siège de liquidation :  
9, Cité des Frères-Chagnolet,  
17139 Dompierre-sur-Mer  
477 983 720 RCS La Rochelle

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 25 octobre 2021 à Dompierre-sur-Mer, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Frédéric ENGELHARD, demeurant à côté des Frères-Chagnolet, 17139 Dompierre-sur-Mer, de son mandat de liquidateur, lui ont donné quitus de sa gestion et ont prononcé la clôture de la liquidation au 31 décembre 2020.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de La Rochelle, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis,  
Le liquidateur.

**SCP Nicolas DEBROSSE  
et Vincent RODIER**  
Notaires associés  
87220 Boissouil

### AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 15 novembre 2018, M<sup>me</sup> Jeanne Marie Antoinette, en son vivant retraitée, défunte à Royan (17200), 100, boulevard Frank-Lancy, veuve de M. Jean Yves ROBY, décédée à Bordeaux (33000) le 10 septembre 2021, a institué un ou plusieurs légataire(s) universel(s), institué un ou plusieurs légataire(s) universel(s), institué un ou plusieurs légataire(s) universel(s). Ce testament a été déposé au rang des minutes de M<sup>me</sup> Nicolas DEBROSSE, notaire associé à Boissouil (87220), 17, La Hampe de la Chapelle-Saint-Antoine, suivant procès-verbal en date du 27 octobre 2021, dont la copie a été reçue par le greffe du Tribunal de Grande Instance de Saintes le 9 novembre 2021.

Les oppositions pourront être formées auprès de M<sup>me</sup> Nicolas DEBROSSE, notaire susnommé, à Boissouil, chargé du règlement de la succession.

## Avis administratifs et judiciaires

### Enquêtes publiques

**PRÉFÈTE DE LA CHARENTE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**PRÉFET DES DEUX-SÈVRES**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Programme pluriannuel de gestion 2021-2026 des cours d'eau des bassins Aume-Couture, Auge et Bief par le Syndicat mixte d'aménagement des bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMABACAB)**

Par arrêté du 15 novembre 2021, les préfets de Charente, Charente-Maritime et des Deux-Sèvres ont prescrit, à la demande du Syndicat mixte d'aménagement des bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMABACAB), une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion 2021-2026 des cours d'eau des bassins Aume-Couture, Auge et Bief au titre de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement et dans le cadre de l'article L. 216-15 du Code de l'environnement ; à la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0.

Cette enquête, d'une durée de 24 jours sera menée du 15 décembre 2021 à 9 heures au 17 janvier 2022 à 17 heures sur les communes de Saint-Fraigne (siège de l'enquête), Lude, Val d'Auge dans le département de la Charente et Loubillat dans le département des Deux-Sèvres.

Le maître d'ouvrage est le SMABACAB dont le siège se trouve à la Maison de l'Eau à Saint-Fraigne (16140). Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M. BLANCANT à l'adresse : j.blancant@smabacab.fr ou au 05 45 21 01 91.

M. Jean-Marie DROUARD, chef d'exploitation de la SAUR en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier au format papier ou numérique seront déposées en maires d'Amberac, Charne, Courcouze, Ebron, Fouqueure, Juillé, Les Gours, Ligne Luce, Marcollanville, Mons, Poizat-Naudouin-Emboude, Rouillac, Saint-Fraigne (siège de l'enquête) et Val-d'Auge dans le département de la Charente, en maires de Chives dans le département de la Charente-Maritime ainsi qu'en maires de Couture-d'Argenson, Loubillat et Valdeuzanne dans le département des Deux-Sèvres.

Le public pourra prendre connaissance du dossier : dans toutes les communes citées, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public ; en consultant sur le site de la préfecture : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique politiques publiques - Environnement-chasse-eau-pêche - DUP-ICPE-IOTA - Saint-Fraigne) ; en consultant à partir d'un poste informatique installé dans le hall de la préfecture au 7, rue de la préfecture à Angoulême (16000) pendant les jours et heures d'ouverture du public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet en maires de Saint-Fraigne, Lude et Val d'Auge dans le département de la Charente et Loubillat dans le département des Deux-Sèvres, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Transmettre ses observations et propositions : Par voie postale à l'attention de M. DROUARD, en mairie de Saint-Fraigne, rue du Chant-du-Cog, 16140 Saint-Fraigne. Elles seront annexées au registre d'enquête et consultables en mairie de Saint-Fraigne. Par voie électronique à l'adresse [pref-dup-icpe-smabacab@charente.gouv.fr](mailto:pref-dup-icpe-smabacab@charente.gouv.fr)

Le dossier soumis à enquête publique, les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique : politiques publiques - environnement-chasse-eau-pêche - DUP-ICPE-IOTA - Saint-Fraigne).

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie selon le calendrier suivant :

Dans le département de la Charente :  
mairie de Saint-Fraigne : le 16 décembre 2021 de 9 h à 12 heures et le 17 janvier 2022 de 14 h à 17 heures.  
mairie de Val d'Auge : 7 janvier 2022 de 14 h 30 à 17 h 30.  
mairie de Lude : 11 janvier 2022 de 14 h à 17 heures.

Dans le département des Deux-Sèvres :  
mairie de Loubillat : le 22 décembre 2021 de 15 h à 18 heures.

Il transmettra, à la préfète de la Charente, son rapport et ses conclusions qui seront tenus à disposition du public en préfectures de Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres, en sous-préfectures de Confolens, Cognac et Saint-Jean-d'Angély ainsi que dans toutes les mairies concernées pendant une durée d'un an. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente.

Les préfets de Charente, Charente-Maritime et des Deux-Sèvres statueront par arrêté conjoint sur la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion 2021-2026 des cours d'eau des bassins Aume-Couture, Auge et Bief et sur la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0.

### Commune de Saint-Sulpice-d'Arnoult

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 33/2021 du mardi 2 novembre 2021, le maire de Saint-Sulpice-d'Arnoult a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la cession d'une partie de deux chemins ruraux :

- chemin rural dit chemin de la Tour-de-l'Isleau, à L'Isleau ;
- chemin rural dit rue de la Place, à La Louballière.

M. Gérard PARVÉRY, inscrit sur la liste départementale des commissaires enquêteurs, est désigné comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de mardi 7 décembre 2021 au mardi 21 décembre 2021 inclus, où le dossier et le registre d'enquête seront accessibles au public sur support papier aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie : mardi et jeudi de 14 h à 18 heures, samedi de 8 h 30 à 12 heures.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la Communauté de communes Cœur de Saintonge : [www.coeurdeshalonge.fr](http://www.coeurdeshalonge.fr)

Le commissaire enquêteur recevra en personne, en mairie de Saint-Sulpice-d'Arnoult, les observations du public, le mardi 21 décembre 2021 de 14 h à 17 heures, dernier jour de l'enquête.

Le maire, Lylène SIGNAT.

### Préfecture de la Charente-Maritime

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Projet d'extension de la Réserve naturelle nationale de la baie et du marais d'Yves

Il sera procédé du mardi 16 novembre 2021 au jeudi 16 décembre 2021, soit durant 31 jours, à une enquête publique préalable au projet d'extension de la Réserve naturelle nationale du marais et de la baie d'Yves, sur les communes d'Yves et de Fours.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine, service patrimoine naturel (DREAL), 15, rue Arthur-Ranc, CS 60539, 86020 Poitiers Cedex.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique « Publications », sous-rubrique « Consultations du public »).

Les observations pourront être adressées par message à l'adresse suivante : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr) Elles seront consultables sur le site Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Yves, siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique au bureau de l'environnement de la préfecture, 39, rue Réaumur, à La Rochelle, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête public sera déposé en maires d'Yves et de Fours où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public :  
- en mairie d'Yves, siège de l'enquête : le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, et de 13 h 30 à 16 h 30, le mercredi de 8 h 30 à 12 h, et de 13 h à 15 heures ;  
- en mairie de Fours : du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

En ces lieux, un registre à feuillets non mobiles, côté et parapné par le président de la commission d'enquête sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations. Ces observations pourront également être adressées par écrit à la mairie d'Yves, Le Marouillet, place du 6<sup>e</sup>-Régiment-d'Infanterie, 17340 Yves, siège de l'enquête, à l'attention de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

M. Jean-Pierre BORDRON a été désigné en qualité de président de la commission d'enquête, M<sup>me</sup> Sylvie DANDONNEAU et M. Gérard PARVÉRY en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête. La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites :

- en mairie d'Yves dans les conditions suivantes : date permanences et horaires : le mardi 16 novembre 2021 de 9 h à 12 h, le mercredi 17 novembre 2021 de 13 h 30 à 16 h 30, le jeudi 18 novembre 2021 de 9 h à 12 h, le jeudi 16 décembre 2021 de 13 h 30 à 16 h 30 ;
- en mairie de Fours dans les conditions suivantes : date permanences et horaires : lundi 22 novembre 2021 de 14 h à 17 h, le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021 de 9 h à 12 h, le vendredi 10 décembre 2021 de 9 h à 12 h, le jeudi 16 décembre 2021 de 14 h 30 à 17 h 30.

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec la commission d'enquête. Les propriétaires intéressés et les titulaires de droits réels peuvent faire connaître leur opposition ou leur consentement au classement, soit par une mention consignée sur le registre d'enquête, soit par lettre adressée à la commission d'enquête dans le délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête. M. le Président de la commission d'enquête remettra ses rapports et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L123-15 du Code de l'environnement.

À l'issue des consultations, le dossier comprenant les pièces relatives à l'enquête publique, les avis formulés et les consentements et oppositions recueillis est adressé, avec son avis, par monsier le préfet de la Charente-Maritime à madame la ministre de la transition écologique. En cas d'avis favorable, l'extension de la réserve naturelle nationale du marais et de la baie d'Yves sera prononcée par décret. Les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en maires d'Yves et de Fours pendant un an et pourront être obtenues sur simple demande adressée à M. le préfet de la Charente-Maritime.



### Commune de Saint-Palais-sur-Mer

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE Portant sur le projet de révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) et la création de périmètres délimités des abords de monuments historiques (PDA)

Par arrêté du 16 novembre 2021, le maire de Saint-Palais-sur-Mer a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique unique portant sur le projet de révision générale du plan local d'urbanisme arrêté le 29 juillet 2021 par le Conseil municipal et la création de périmètres délimités des abords de monuments historiques.

L'autorité environnementale a rendu son avis le 29 octobre 2021 sur le projet soumis à évaluation environnementale. L'enquête publique unique se déroulera pour une durée de trente-trois jours consécutifs, du 6 décembre 2021 à 9 heures au 7 janvier 2022 à 16 h 30 inclus.

Toute personne pourra consulter en version papier (dossier d'enquête et registre d'enquête) à feuillets non mobiles, côté et parapné par le commissaire enquêteur) à la mairie, située 1, avenue de Courlay, 17420 Saint-Palais-sur-Mer, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et le vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30) ; en version numérique (dossier d'enquête) sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante <https://www.stpalais-sur-mer.fr>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- sur le registre papier d'enquête publique mis à sa disposition à la mairie ;
- par voie postale en adressant un courrier à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur à la mairie, 1, avenue de Courlay, 17420 Saint-Palais-sur-Mer en précisant sur l'enveloppe « Enquête publique unique PLU-PDA » ;
- par courrier électronique à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur à l'adresse mail suivante : [enqueteunique@plu-pda@stpalais-sur-mer.fr](mailto:enqueteunique@plu-pda@stpalais-sur-mer.fr) en précisant dans l'objet « Enquête publique unique PLU-PDA » ;
- M. Guy HUMBERT, désigné comme commissaire enquêteur par décision du 15 novembre 2021 de M<sup>me</sup> la Présidente du Tribunal administratif de Poitiers, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint-Palais-sur-Mer aux dates et heures suivantes :  
- lundi 6 décembre 2021 de 9 heures à 12 h 30 ;  
- mardi 14 décembre 2021 de 9 heures à 12 h 30 ;  
- jeudi 16 décembre 2021 de 9 heures à 12 h 30 ;  
- mercredi 5 janvier 2022 de 13 h 30 à 17 heures ;  
- vendredi 7 janvier 2022 de 13 h 30 à 16 h 30.

En raison de la situation sanitaire liée à la Covid-19, le public est invité à se doter de matériel d'écriture personnel, à porter obligatoirement un masque et à respecter les mesures barrières.

Le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur à M. le Maire dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Palais-sur-Mer ainsi que sur son site internet (<https://www.stpalais-sur-mer.fr>) pendant un an.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Palais-sur-Mer et la création de périmètres délimités des abords de monuments historiques, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur, seront soumis à l'approbation du Conseil municipal de la commune de Saint-Palais-sur-Mer.

**Découvrez la voiture qui vous correspond**  
sur [www.sudouest-auto.com](http://www.sudouest-auto.com)

En partenariat avec **HELLOGOVA**

**SUD OUEST**

**Trente ans au cœur des affaires DE BORDEAUX**

**Jean-Claude Pailhière Tome 2**

256 pages, relié, 17 x 24 cm

28 €





AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Brice-Edouard LLANSO, Notaire au sein de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée "CARRE-LEX", titulaire d'un Office notarial à ROCHEFORT-SUR-MER (Charente-Maritime), soussigné, le 16 novembre 2021, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'affacturage, l'entretien ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI GRANSART

Le siège social est fixé à : ROCHEFORT (17300), 72 rue Thiérs.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : Deux mille euros (2 000 €). Les apports sont en numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable de l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Jérôme GRANSART, demeurant à BREST, 120 rue Francis Thomas.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHELLE.

Pour avis, Le Notaire.



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Anna CLOUET-FERRACHAT, Notaire au sein de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée "CARRE-LEX", titulaire d'un Office notarial à ROCHEFORT-SUR-MER (Charente-Maritime), soussigné, le 16 novembre 2021 a été constituée une Société à Responsabilité Limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : Activités de saison de coiffure mixtes et junior, vente de produits et accessoires de coiffure, extensions, massage et bien-être, activité de réfectologie.

Dénomination : SARL CHARLEX

Siège social : BREUIL-MAGNÉ (17670), 13 rue de la Javire.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : Huit mille euros (8 000 €). Apports en numéraires.

Cessions de parts : Toute cession est soumise à agrément.

L'exercice social commence le 1er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Les gérants de la société sont : Madame CHRISTELLE DEVISSIERS et Monsieur Charly DEVISSIERS, demeurant BREUIL-MAGNÉ (17), 13 rue de la Javire.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHELLE.

Pour avis, Le Notaire.

**SARL OLÉRON NETTOYAGE**  
Au capital de 10 000 €  
Siège social :  
Claude L'Agion  
Notre Dame en Isle  
17190 ST-GEORGES D'OLÉRON  
RCS LA ROCHELLE 750 709 875

**NOMINATION COGERANCE**  
Le 15/10/2021, l'associé unique a nommé cogerante, Mme DERN Hélène, demeurant Chemin du Maine Videau, 17750 ÉTAULES, pour une durée illimitée.

Pour avis, Le Président.



AVIS DE MODIFICATIONS

Suivant acte reçu par Me LLANSO, Notaire au sein de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée "CARRE-LEX", titulaire d'un Office notarial à ROCHEFORT (17300), le 12/11/2021, en application de l'AGE du 30/10/2021,

M. Jean-François Stéphane QUÉTIER, et Mme Emilie Sophie RICHARD, M. né à ROCHEFORT le 31 juillet 1979, demeurant à SAINT-JEAN D'ANGÉLY (17400), 39 rue Elysée Loustalot ; Mme née à SAINT-JEAN D'ANGÉLY le 15 décembre 1982 demeurant à SAINT-JEAN D'ANGÉLY : 48 avenue Aristide Briand. Tous deux de nationalité française.

Ont fait apport à la société dénommée GQJE dont le siège est à ST-JEAN D'ANGÉLY (17400), 48 avenue Aristide Briand, immatriculée au RCS de SAINTES sous le n° 891 733 495 d'une parcelle de terrain à camper sise A SAINT-PIERRE D'OLÉRON (17310), «Les Coudrons» (cadastrée section CP n°203 à 904 et 570).

Apport net : 35.000 €.  
Ancienne maison : capital : 500 €.  
Nouvelle maison : capital : 35.000 €.

Les modifications seront publiées au RCS de SAINTES.

Pour avis, Le Notaire.



Étude de Maître Arnaud MOURRAIN  
Notaire à SAINTES (Charente-Maritime)  
63 cours du Maréchal Leclerc

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Arnaud MOURRAIN, Notaire à SAINTES, 63 cours du Maréchal Leclerc, le 12 novembre 2021, a été constituée une SCI aux caractéristiques suivantes :

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.

Dénomination : LEONE-510

Siège social : ÉCHILLAIS (17620), 46 rue des Vignes.

Durée : 99 années.

Le capital social : 100 € en numéraire.

Gérance : Monsieur Geoffrey BECHARF et Madame Morgane BECHARF, demeurant à ÉCHILLAIS (17620), 46 rue des vignes.

La société sera immatriculée au RCS de LA ROCHELLE.

Pour avis, Le notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à LE CHATEAU D'OLÉRON (Charente-Maritime) en date du 15 novembre 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : COLETTE

Siège social : Chez Rebecca Chauvet, maison C, 147 bis avenue d'Antioche, 17480 LE CHATEAU D'OLÉRON.

Objet : Salon de Coiffure et d'Esthétique, coiffure à domicile, vente de tous produits et accessoires de coiffure, esthétiques, cosmétiques et de bien-être, formation et conseil.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 5 000 €.

Président : Madame Rebecca Colette CHAUVET, demeurant maison C, 147 bis avenue d'Antioche, 17480 LE CHATEAU D'OLÉRON.

Préemption : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions sont soumises au respect du droit de préemption bénéficiant aux associés.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de LA ROCHELLE.

Pour avis, Le Président.

PREFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET D'EXTENSION DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DE LA BAIE ET DU MARAIS D'YVES

Il sera procédé du mardi 16 novembre 2021 au jeudi 16 décembre 2021, soit durant 31 jours, à une enquête publique préalable au projet d'extension de la réserve naturelle nationale du Marais et de la Baie d'Yves sur les communes d'Yves et de Fouras. Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine, Service Patrimoine "Naturel (DREAL), 15 rue Arthur Ranc, CS 60539, 85020 Poitiers cedex.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime (www.charente-maritime.gouv.fr - rubrique publications, sous rubrique consultations du public).

Les observations pourront être adressées par message à l'adresse suivante : pretenv-prd17@charente-maritime.gouv.fr - Elles seront consultables sur le site Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Yves, siège de l'enquête. Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique au bureau de l'environnement de la préfecture, 38 rue Réaumur, à La Rochelle, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête public sera déposé en mairies d'Yves et de Fouras où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- en mairie d'Yves, siège de l'enquête : le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30, le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h à 15h,

- en mairie de Fouras : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h30.

En ces lieux, un registre à feuillets non numérotés, côté et parafé par le Président de la commission d'enquête sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations. Ces observations pourront également être adressées par écrit à la Mairie d'Yves, «La Marouille», placée du 6ème Régiment d'Infanterie, 17340 Yves, siège de l'enquête, à l'attention de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Jean-Pierre BORDRON a été désigné en qualité de Président de la commission d'enquête, Madame Sylvie DANDONNEAU et Monsieur Gérard PARVERY en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites :

- en mairie d'Yves dans les conditions suivantes : dates des permanences et horaires :

          mardi 16 novembre 2021 : 9h à 12h,  
          mardi 30 novembre 2021 : 13h30 à 16h30,  
          lundi 6 décembre 2021 : 9h à 12h,  
          jeudi 16 décembre 2021 : 13h30 à 16h30.

- en mairie de Fouras dans les conditions suivantes : dates des permanences et horaires :

          lundi 22 novembre 2021 : 14h à 17h,  
          mercredi 1er décembre 2021 : 9h à 12h,  
          vendredi 10 décembre 2021 : 9h à 12h,  
          jeudi 16 décembre 2021 : 14h30 à 17h30.

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec la commission d'enquête.

Les propriétaires intéressés et les titulaires de droits réels peuvent faire connaître leur opposition ou leur consentement au classement, soit par une mention convenue sur le registre d'enquête, soit par lettre adressée à la commission d'enquête dans le délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête. Monsieur le Président de la commission d'enquête remettra ses rapports et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous

réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L.123-15 du code de l'environnement. À l'issue des consultations, le dossier comprenant les pièces relatives à l'enquête publique, les avis formulés et les consentements et oppositions recueillis est adressé, avec son avis, par Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime à Madame la Ministre de la transition écologique. En cas d'avis favorable, l'extension de la réserve naturelle nationale du marais et de la baie d'Yves sera prononcée par décret. Les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairies d'Yves et de Fouras pendant un an et pourront être obtenues sur simple demande adressée à Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime.

COMMUNE DE SAINT-SULPICE D'ARNOULT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° 83/2021 du 02 novembre 2021,

Le Maire de Saint-Sulpice d'Arnould a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la cession d'une partie de deux chemins ruraux :

- chemin rural dit «Chemin de la Tour de l'Isleau» à l'Isleau,
- chemin rural dit «Rue de la Place» à La Loublère.

M. PARVERY Gérard, inscrit sur la liste départementale des commissaires enquêteurs est désigné comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du mardi 07 décembre 2021 au mardi 21 décembre 2021 inclus, où le dossier et le registre d'enquête seront accessibles au public sur support papier aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

- mardi et jeudi de 14h à 18h,
- samedi de 8h30 à 12h.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site Internet de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge : www.coeurdesaintonge.fr

Le Commissaire-enquêteur recevra en personne, en mairie de Saint-Sulpice d'Arnould, les observations du public, le mardi 21 décembre 2021 de 14h à 17h, dernier jour de l'enquête.

Le Maire, Lyliane SIGNAT.

C.A.A.C.A.  
.Impasse des Mirouelles  
17310 ST-PIERRE D'OLÉRON  
Tél. 05.46.47.02.65  
SIREN 781 371 976 - Agrément : 17198

L'Assemblée générale ordinaire du 4 novembre 2021 n'ayant pas atteint le quorum, les adhérents sont conviés à la deuxième réunion le JEUDI 2 DECEMBRE 2021 à 10h30 à l'hôtel « Les Jardins d'Oléron » à Saint-Pierre d'Oléron.

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

I. Lecture du procès-verbal de la précédente assemblée

II. Rapport du conseil d'administration à l'Assemblée

III. Compte rendu des opérations de l'exercice 2020/2021

IV. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes

V. Résolutions à adopter

- approbation des comptes
- approbation des conventions réglementaires
- quitus aux administrateurs
- affectation du résultat
- renouvellement du mandat des administrateurs sortants
- constatation de la variation du capital social
- approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes
- mise à jour du capital social
- budget formation des administrateurs
- budget indemnités des administrateurs
- pouvoirs

VII. Questions diverses.

Les sociétaires ont la faculté de prendre connaissance des documents qui seront présentés lors de l'assemblée (comptes sociaux et consolidés, bilan, rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée, rapport du commissaire aux comptes, projet de résolutions) au siège de la coopérative à partir du 15ème jour précédant l'assemblée.

Le Président, P. GUINOT.



CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Pascal CASSOU de SAINT MATHURIN, Notaire à BOURGNEUF (Charente-Maritime), le 16 novembre 2021,

Monsieur Manuel LEITE RIBEIRO, maçon, et Madame Danielle LOPES DE OLIVEIRA, vendeuse textile, demeurant ensemble à SAINT-MÉDARD D'AUNIS (17220), 12 rue du Rouet,

Monsieur est né à ST-JEAN D'ANGÉLY (17400) le 12 mars 1974, Madame est née à LA ROCHELLE (17000) le 10 février 1975.

Maris à la mairie de NIORT (78000) le 7 mai 1994 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter le régime de la séparation de biens.

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la présente Insertion en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le Notaire.



CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Pascal CASSOU de SAINT-MATHURIN, Notaire à BOURGNEUF (17220), 7 rue de la Charité, le 9 novembre 2021, Monsieur Bernard LANDRIAU, retraité, et Madame Françoise Henriette Louisset COUSIN, retraitée, demeurant ensemble à LA ROCHELLE (17000), 35 avenue Léopold Robinet.

Monsieur est né à LA ROCHELLE (17000) le 21 août 1945, Madame est née à MONTROY (17220), le 28 septembre 1944.

Maris à la mairie de PÉRIGNY (17190), le 28 octobre 1968 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle et d'apposer l'ensemble de leurs biens communs et propres à ladite communauté.

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier à Me CASSOU de SAINT-MATHURIN, notaire à BOURGNEUF (17220), 7 rue de la Charité.

Pour Insertion, Le Notaire.



**SELARL Mes Bruno et Olivier RIVIÈRE**  
Virginie DUPRAT - Patricia RACAUD  
et Stéphane MOREIRA  
Notaires associés  
à TONNAY-CHARENTE (17430)

Suivant acte reçu par Me Bruno RIVIÈRE, notaire à TONNAY-CHARENTE, le 28 octobre 2021, a été constitué un Groupement Foncier Agricole dénommé «GFA DU PETIT CHAMP PELÉ» - Siège social : BIGNAY (17400), 8 rue de la Rivière.

Ayant pour objet social : La propriété, la jouissance et l'administration des immeubles et droits immobiliers à destination agricole, constitué pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au R.C.S. de : SAINTES.

Capital social : Deux cent cinquante-quatre mille neuf cent vingt euros (254.920 €), divisés en 25492 parts sociales de dix euros (10 €) chacune, numérotées de 1 à 25.492.

Apports en nature, savoir :

- Diverses parcelles en nature de terre, située à MAZERAY (17400).
- Deux parcelles en nature de terre, situées à MAZERAY (17400).

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Gérance assurée par : Monsieur Christophe Jean Pierre FETIVEAUD, exploitant agricole, demeurant à BIGNAY (17400), 8 rue de la Rivière, né à SAINT-JEAN D'ANGÉLY (17400), le 07 mars 1973.

Pour Insertion, Me Bruno RIVIÈRE.

